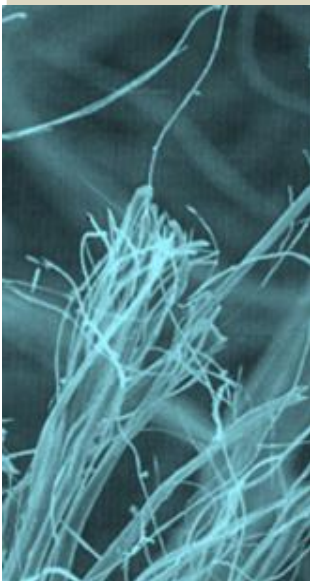


MATIERES DANGEREUSES DANS LES BATIMENTS

Les bâtiments anciens laissent parfois en héritage des matériaux qui, s'ils présentaient lors de leur mise en œuvre des avantages certains, présentent des aspects incompatibles voir dangereux pour la santé et l'environnement. Les plus connus sont l'amiante, le plomb les PCB (polychlorobiphényle).

L'emploi des matériaux dangereux



Régulièrement des matériaux de construction sont interdits d'utilisation car des études montrent qu'ils ont un impact négatif sur la santé, l'environnement ou la sécurité.

Le plus célèbre dans ce domaine est l'amiante qui a été utilisé massivement dans la construction jusqu'à la fin du XXème siècle. Ses vertus constructives étaient nombreuses, à la hauteur de sa dangerosité pour la santé.

Le plomb a été longtemps utilisé dans les peintures pour ses qualités de tenue des pigments et sa résistance à l'humidité.

Aujourd'hui la mise sur le marché d'un matériau adopte une démarche plus globale en envisageant l'impact du matériau tout au long de sa chaîne de transformation. La vigilance reste cependant de rigueur.

L'impact des matériaux sur la santé

L'amiante est un cancérigène reconnu. Il agit sur les voies respiratoires. Les résidents dans des bâtiments contenant des matériaux friables contenant des fibres d'amiante et les ouvriers intervenant sur ces matériaux sont fortement exposés.

Le plomb contenu dans les peintures peut, dans les cas aigües, engendrer une affection appelée saturnisme. Il s'agit d'une concentration trop forte de plomb dans le sang. Les enfants sont beaucoup plus sensibles que les adultes.

Beaucoup d'autres matériaux sont sous surveillance, les laines de verres ou de roche, les dérivés du pétrole comme les polystyrènes.



Faire un inventaire de la présence de matériaux dangereux.

Les législations sont multiples et pas toujours homogènes concernant les matériaux dangereux employés dans la construction.

L'amiante a fait le plus grand consensus et il est obligatoire lors de travaux de faire un diagnostic de présence d'amiante. En France ce diagnostic est obligatoire lors de la vente d'un bien. C'est également le cas pour le plomb dont le diagnostic est aussi obligatoire pour la location des bâtiments réalisés avant 1949.

Le diagnostic doit être réalisé par des experts formés au repérage de ces matériaux et à leur prélèvement afin de ne pas polluer les locaux lors du diagnostic et d'assurer aux occupants et aux ouvriers intervenant sur les locaux qu'ils seront prévenus en cas de présence de l'un de ces matériaux.

Eliminer les matériaux dangereux.

L'élimination des matériaux dangereux est une affaire de spécialistes. Il ne faut pas intervenir sur de tel matériau compte tenu de leur dangerosité.



Les risques sont multiples :

- Exposition et intoxication directe lors de l'intervention
- Risque de pollution durable des lieux d'intervention
- Risque de pollution du voisinage par le transport aérien des produits dangereux.
- Mise en danger des personnes chargées de l'évacuation et de la mise en décharge des matériaux.
- Risque pour l'environnement si aucun suivi de ces matériaux n'est réalisé et qu'ils sont entreposés en décharge non contrôlée.